

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 29

Artikel: Tous licenciés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
 du Canton 15 c.
 de la Suisse 20 c. } la ligne ou
 de l'Étranger 25 c. } son espace.

Tous licenciés.

Sous ce titre, le Gagne-Petit a publié quelques réflexions fort judicieuses et pleines de bon sens, au sujet des études de droit, à Paris. Nous les reproduisons, parce qu'elles ne nous paraissent pas exclusivement applicables à l'étudiant parisien, et que bon nombre de parents et de jeunes gens pourront en faire leur profit :

« Tous licenciés ! Ils le seront tous : le fils du rentier, du commerçant, de l'employé, du bottier, du boulanger ; — chaque matin ils quitteront le toit paternel, la serviette de cuir sous le bras ; la mère, fière, la joie au cœur, se composera un air indifférent pour dire, quand on parlera de son fils : « Ernest fait son droit ! »

Et rassurez-vous, ils n'en veulent point faire un magistrat, pas même un avocat ou un avoué, tous métiers qui dessèchent le cœur ; il suivra probablement la carrière du père, mais il sera licencié : commerçant licencié en droit, artiste licencié en droit, charcutier licencié en droit. Tous licenciés, tous...

La crise se dessine vers la vingtième année, au retour du volontariat.

— Qu'allons nous faire d'Ernest ? demande anxieusement le père.

— Tu vas le prendre avec toi ? interroge la mère.

— Baste ! non ! il faut qu'il se forme. Il est bachelier, il va faire son droit ; nous verrons ensuite !

De ce jour, le sort en est jeté : le jeune homme perdra trois années, peut-être cinq. Il y a de ces licences tenaces !

Et tandis que l'initié, à peine échappé du collège, a devant les yeux un vaste horizon de bals publics, de tables de cafés, de parties d'écarté, de filles de brasserie, la famille aperçoit dans un nimbe étincelant le parchemin béni, brevet magique, qui va ouvrir toutes les portes, forcer les barrières.

— Il faut être licencié, aujourd'hui ! murmure sentencieusement le père.

— Il faut avoir plusieurs cordes à son arc ! ajoute un oncle d'un air entendu.

Et si le néophyte résiste, s'il est pris à temps du dégoût de cette comédie du savoir, on se désole, on s'irrite : « Mais c'est une folie ! Tu ne te serviras pas de ton diplôme, mais tu l'auras. Avec le droit, toutes les carrières te sont ouvertes : l'administration te tend les bras ! »

Vraiment, ne pensez-vous pas qu'il faudrait en finir avec tous ces jurisconsultes sans science ?

Passe encore si ces études meublaient leur esprit d'un savoir nouveau, même inutile ; mais ils ne savent rien la plupart du temps : au moment des examens, ils envahissent la place du Panthéon ; on ne les a jamais vus aux cours de l'École, et cependant ils ont une carte d'étudiant, ils ont régulièrement pris les inscriptions. Trois semaines ont suffi à leur ingurgiter, par un procédé mécanique, une année entière de travail ; et chaque jour voit naître des procédés nouveaux, des manuels plus résumés encore, lancés à grand renfort de réclame.

Pourquoi ces trois années perdues ? Ne vaudrait-il pas mieux marcher dès le premier jour droit dans sa voie, en laissant aux inutiles cette illusion de savoir ?

Étudiez le droit, certes, si vous vous y sentez porté ; mais étudiez-le sérieusement. Faites du droit pour devenir magistrat, avocat, avoué, notaire, et non pour attendre une situation qui ne tombera pas du ciel.

On parle quelquefois de l'administration. Ah ! ils sont jolis les débouchés qu'offre cette administration à vos étudiants ! Elle prend vos docteurs après six ans d'étude et les jauge, du premier coup d'œil, dix-huit cents francs par an.

Cette hystérie du droit fait une génération d'inoccupés. — Ils ont leur diplôme et attendent ; entre temps, ils prêtent le serment d'avocat ; et solennels ennuyés, une serviette vide sous le bras, ils arpentent les couloirs du Palais, à l'affût d'un huis-clos ou d'une audience à sensation.

A l'étranger, les familles aisées font voyager leurs enfants ; en France, ils font leur droit.

Et, si ridicule que soit cet usage, on continuera malheureusement à faire des licenciés en droit à la mode de Bretagne ; le jour de l'examen, on les verra affluer de tous les coins de Paris, le manuel en main, profitant des dernières minutes pour s'assimiler une teinture de ces cours auxquels ils n'ont pas assisté ; on continuera, car c'est bien porté : — il est bien pour un jeune homme de traverser les rues avec un portefeuille en cuir sous le bras !

Cependant, dût-on m'accuser de paradoxe, j'ai l'espoir que c'est ce portefeuille même qui détruira la licence en droit. Plus d'un s'est lancé dans le droit pour le seul portefeuille, au temps heureux où les ministres et les avocats seuls le portaient.

N'avons-nous pas des jeunes gens qui entrent à Saint-Cyr pour le costume ?

Mais tout change ! Aujourd'hui, il n'est plus très gai d'être pris pour un ministre, et les avocats sont si nombreux !... Aujourd'hui enfin, c'est dans ce même portefeuille, cette serviette, que le tailleur place ses échantillons de drap, le marchand de cravates ses modèles, le courtier en librairie ses publications : on ne respecte plus rien !

A quoi bon faire son droit alors ? — Vous le verrez, la serviette tuera le droit !

La puce.

La puce ! peut-on concevoir l'existence de cet infernal insecte dans le jardin d'Eden ! Non, non, ce ne fut qu'après la chute de nos premiers parents qu'ils en devinrent la proie et qu'elle fut leur plus cuisante punition ! Je suis un Brahmine par mon respect pour la vie des moindres animaux. Ainsi que Pythagore, j'aurais volontiers renoncé à me nourrir de leur chair ; j'allonge ou raccourcis mon pas, afin de ne point écraser l'escargot, le ver, la chenille, la fourmi, qui se trouve sur mon passage. Je me contente même de chasser obstinément la mouche qui s'obstine à s'introduire sous le verre de mes lunettes ou à sillonner mon visage. Mais j'avoue que je n'éprouvai jamais le moindre scrupule pour tuer la puce que je puis saisir. Alors que dans la brûlante insomnie causée par ses piqûres, j'ai le bonheur de poser sur elle mon index habilement dirigé, quel charme vengeur j'éprouve d'arrêter court celle qui arpentait mon épiderme à pas pressés ! quels délices de la sentir se débattre en vain sous mon étreinte vengeresse et répandre en expirant non point son sang, mais le mien !

Vraiment, j'en veux à la nature d'avoir doué la puce d'autant d'agilité pour échapper à notre poursuite ; ce n'était point assez que sa petitesse la dérobat à nos regards ; ses bonds impétueux déroutent encore notre prestesse à nous emparer. Ah ! de toutes les faussetés que Molière a mises dans la bouche de Tartuffe, la plus monstrueuse à mon sens est celle où il s'accuse à Dorine d'avoir tué une puce avec trop de colère.

— Nul ne conçoit mieux que moi l'angoisse que doit subir l'homme à qui, suivant le proverbe, on a mis la puce à l'oreille. — Cet aphorisme est navrant !

De toutes les formules que le pauvre emploie pour nous attendrir en sa faveur, aucune ne m'inspirerait plus de pitié que ces cinq mots : « Je suis mangé des puces ! » Qui serait insensible à ce cri désespéré du malheureux et ne lui jetterait quelque offrande en fuyant, pour n'en rien recevoir lui-même.

Combien j'envie ces mortels fortunés qui dorment couverts des essains de ces drôlesses ou qui les gardent sur la joue ou sur le col sans paraître ressentir de leur cuisante atteinte le moindre prurit. J'avoue pourtant qu'un tel aspect me démange, et sans pouvoir m'en défendre, je me gratte à la place même où je vois les vampires sucer leurs victimes.

Mais si c'est déjà un supplice de leur être en proie

quand on est à huis-clos et qu'on peut librement leur donner la chasse, qu'est-ce, grand Dieu ! quand on est forcé de le subir dans une société choisie où l'on cherche à briller par son esprit et ses manières.

Que faire ? Que devenir ? surtout quand cette lâche ennemie s'est glissée sur les parties de notre corps que les convenances nous interdisent de protéger contre ses atteintes !

Les angoras si choyés des douairières m'inspirent un effroi motivé par l'abri que leur fourrure présente à ces infernales bêtes ; le chien même, ce noble et fidèle ami de l'homme, lui prodigue trop souvent, avec les preuves de son attachement, les insectes qu'il recèle dans sa toison.

Seul de tous les insectes qui s'attaquent à notre chair, la puce y parvient sans que rien ne trahisse son approche et sans qu'il soit possible de s'en préserver. La moustique est annoncée par le bruit de son vol ; elle est visible dans l'air ; le serpent ne mord que sous l'influence d'une pression ou d'une attaque de l'homme. La propreté et le soin de notre personne nous préservent d'ignobles insectes dont la plume se refuse à écrire les noms ; mais la puce ne respecte rien, aucune précaution ne peut en garantir ; le linge blanc, loin de la repousser, l'attire ; riches, pauvres, palais, chaumières, elle envahit toutes les classes, tous les domiciles, se glisse également sous la pourpre et la bure, et y pénètre par les moindres fissures.

Aussi je range la puce au nombre de nos plus vils ennemis, car si quelques-uns nous font du mauvais sang, elle, plus acharnée, boit le peu de bon qu'ils nous laissent.

J. PETIT-SENN.

Chapeaux de dames.

Madame Rose Morand dit, dans son *Courrier de la mode* : « Je constate avec un réel plaisir que tous les chapeaux en toits de moulin et autres formes plus ou moins bizarres, tendent à disparaître pour laisser la place à des modèles beaucoup plus gracieux. Le chapeau rond lui-même revient aux bords élargis, accompagnant bien le visage et permettant aux ornements de se poser autrement qu'en un lourd et gros paquet, juste sur le devant.

On fait en ce moment, et c'est la grande nouveauté, un chapeau en paille de fantaisie blanche, tenant un peu du paillason, mais beaucoup plus fin et plus léger, à calotte assez haute et se rétrécissant du fond avec bords larges et souples, non doublés. Les uns sont ornés de très gros nœuds de ruban paille et de touffes de plumes d'autruche de la même nuance ; les autres également de nœuds de ruban, mais les plumes sont remplacées par des branches de fleur d'accacia mélangées de folle avoine. Dans tous, les nœuds sont faits avec du ruban de faille de teintes graduées. L'ensemble du chapeau est assez volumineux et complète merveilleusement le genre de toilette qui se porte aujourd'hui. »